

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 janvier 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	Arrivée après la délibération 1
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL-PALU Arrivée après la délibération 1
10 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL Arrivée après la délibération 1
12 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
14 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
15 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
23 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
24 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
25 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
26 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	Pouvoir de Louis ALLARD
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Arrivée après la délibération 1
33 MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
34 MOUXY	T PERSON Armelle	
35 MOUXY	T BONICI José	
36 ONTEX	T CARRIER Christiane	
37 PUGNY-CHATENOD	S MICHEL Thierry	Arrivée après la délibération 1
38 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
39 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
40 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
41 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
42 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
43 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
44 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
45 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
46 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
47 VOGLANS	T BERNON Martine	
48 VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	OBISSIER Philippe
GRESY-SUR-AIX	PIGNIER Colette
LE-BOURGET-DU-LAC	RAMEL Sandrine
MERY	ROULET Stéphane

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 janvier 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 59 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 43 présents et 5 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 53 Année : 2025
Exécutoire le : 05 FEV. 2025
Publiée / Notifiée le : 05 FEV. 2025
Visée le : 04 FEV. 2025

EAUX PLUVIALES

Dispositif d'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie

Il est proposé de mettre en place une aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie pour les habitants du territoire.

En lien avec le Plan Eau du Gouvernement de 2023, qui a pour objectif de réaliser moins de 10 % d'économie d'eau dans tous les secteurs pour 2030, des actions de terrains sont réalisées par le service exploitation du service des eaux de Grand Lac sur le réseau, et des actions de préservation sont également réalisées à destination du grand public.

A la maison, la consommation d'eau moyenne d'un Français s'élève à 150 litres d'eau potable par jour, c'est-à-dire 55 m³ par an. Cette moyenne est susceptible de varier selon les habitudes de consommation du consommateur et les équipements électroménagers du foyer.

Une partie de ces consommations d'eau qui n'a pas pour objectif la consommation d'eau en eau de boisson, ou encore d'un usage alimentaire ou hygiénique, peut justifier de provenir de l'eau de pluie.

En moyenne, voici les chiffres de répartition selon les usages de l'eau :

- 39% de l'eau utilisée pour l'hygiène corporelle
- 20% pour les sanitaires
- 12% pour la lessive
- 12% pour l'entretien du logement, l'arrosage du jardin ou le nettoyage de la voiture
- 10% pour laver la vaisselle
- 6% pour la cuisine
- 1 % de l'eau consommée pour la boisson

Ainsi sur les consommations d'eau potable utilisée par les particuliers pour des usages non directement exigés par de l'eau potable, Grand Lac souhaite agir à minima sur l'utilisation de l'eau de pluie pour l'entretien l'arrosage du jardin ou le nettoyage de la voiture qui ne nécessitent pas d'eau potable, soit environ 12% d'économie d'eau potable.

Pour ce faire, Grand Lac prévoit d'inciter les abonnés des 28 communes de Grand Lac à s'équiper d'un récupérateur d'eau de pluie, en les aidant à acheter des cuves de récupération d'eau de pluie.

Pour 2025, le budget total alloué au dispositif serait de 50 000 €.

L'aide financière pour les cuves de récupération d'eau de pluie correspondra à :

- Cuves de capacité inférieure à 500 litres = 50% du montant plafonné à 100€
- Cuves de capacité égale ou supérieure à 500 litres = 50% du montant plafonné à 200€

Le service des eaux de Grand Lac prévoit de lancer une procédure d'appel à manifestation d'intérêt à destination des fournisseurs de cuves. En partenariat avec Grand Lac, les établissements ayant répondu appliqueront aux particuliers la réduction de Grand Lac sur le prix de la cuve sur présentation du coupon de réduction et prodigueront des conseils sur les récupérateurs d'eau de pluie en direction de leur clientèle. Le montant du coupon sera ensuite facturé à Grand Lac par le fournisseur de cuves.

Le coupon, d'une validité de deux mois, sera délivré par Grand Lac pour les foyers demandeurs, à raison d'un seul coupon nominatif par foyer, non renouvelable. Il est délivré dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année en cours, aux personnes majeures ayant un

numéro d'abonnés au service des eaux domiciliées sur le territoire de Grand Lac. Ce bon sera utilisable pour l'achat d'une cuve de récupération d'eau vendue par un des fournisseurs retenus par Grand Lac à l'issue de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt.

Les fournisseurs retenus s'engagent à proposer à la vente des cuves de récupération d'eau de pluie hermétiques et homologuées conformes à la législation.

Une attention particulière sera portée auprès des bénéficiaires à la sensibilisation pour l'économie de la ressource en eau et pour la protection de leur équipement contre la prolifération du moustique tigre.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le dispositif d'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie tel que présenté dans la délibération,
- DONNE DELEGATION au président pour l'organisation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt,
- AUTORISE Monsieur le Président à mettre en place le dispositif et à signer tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 28 janvier 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 48
- Présents et représentés : 55
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 53 : Dispositif d'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie -

Date de transmission de l'acte : 04/02/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 04/02/2025

Numéro de l'acte : d5335 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250128-d5335-DE

Date de décision : 28/01/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.8. Environnement